



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====

ADPEP 45

**COMPTE ADMINISTRATIF
SAVS ORLEANS
2022**

ADPEP 45
25 Boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLEANS Cedex 1

SAVS PEP 45
8 Rue du Père Wrézinski
Appt 36 – 2^{ème} étage
45000 ORLEANS

PREAMBULE

Pôle Accompagnement Social et Professionnel (ASP)

(ESAT Servipep, ESAT PEP Giennois, DIDE, SESSAD Pro, SAVS Orléans, SAVS Gien, FH des droits de l'homme, FH des hauts de Gien, SSo et FVJ de Gien, SESSAD Pro)

Le Pôle Accompagnement social et professionnel en place depuis janvier 2021 a poursuivi ses travaux et sa dynamique :

- pour harmoniser ses pratiques par le biais de formations transversales et d'échanges réguliers
- pour diversifier ses prestations et proposer des réponses « sur mesure » aux besoins des usagers ; ces prestations ont été déclinées selon la nomenclature serafin PH.
- pour mieux articuler ses prestations, proposer plus de fluidité des parcours et éviter les ruptures

Les comptes administratifs 2022 des établissements et services du pôle Accompagnement social et professionnel présentés sont marqués sur le volet financier:

- par le contexte national et international:
 - o les lignes achats subissent l'inflation sur les consommables, les carburants, les produits alimentaires et l'envolée des prix de l'énergie. Sur 2022, l'impact n'est pas encore en année pleine.
- par les nouvelles orientations politiques concernant l'accompagnement des personnes :
 - o la transformation et fonctionnement en plateforme pour les établissements du giennois (FH-SAVS – FVJ-SSO), avec un début de réalisation à compter du 1^{er} juin 2022
- par l'évolution du travail et rémunérations des professionnels du SMS
 - o Un certain essoufflement des professionnels, et une démobilisation postcovid se traduit par des mouvements de personnels, de l'absentéisme, qui accroît les besoins de remplacement et donc des surcoûts
 - o Le groupe 2 intègre la revalorisation Ségur en avril 2022 pour les professionnels éducatifs et de l'accompagnement – Celle-ci n'est pas couverte totalement par l'actualisation des dotations par les financeurs.
- par le développement du numérique dans la société mais aussi les pratiques des ESMS
 - o Le numérique est de plus en plus présent au sein des établissements et dans la pratique quotidienne ; cela a nécessité une augmentation des équipements de ordinateurs non anticipée dans tous les PPI , un accroissement de la maintenance informatique et des quote-parts sur l'achat des logiciels au niveau associatif .

Agnès Sergent, Directrice du Pôle Accompagnement Social et Professionnel

RAPPORT D'ACTIVITE

I. PRESENTATION DU SERVICE

AUTORISATIONS : création de 8 places par arrêté du 21 juillet 2000 ; extension portant la capacité à 20 places par arrêté du 17 juillet 2001 ; extension portant la capacité à 26 places par arrêté du 22 janvier 2004 ; extension portant la capacité à 40 places par arrêté du 8 décembre 2006 (1ère phase de 8 places au 01/01/2008, 2^{de} phase de 6 places au 01/01/2009).

Renouvellement de l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017 (courrier du conseil départemental du Loiret du 24 février 2016).

Au 31 décembre 2022, le service accompagne 55 personnes majeures, en situation de handicap, bénéficiant d'une notification de la CDAPH avec orientation SAVS.

Création et évolution du service

Le SAVS PEP 45 voit le jour en 2000, ses bureaux se trouvent alors dans un appartement à proximité du foyer des Droits de l'Homme suite à un redéploiement partiel des postes de ce même foyer. En 2001, le service déménage vers le centre-ville d'Orléans puis en octobre 2010, dans un appartement type F4 LOGEMLOIRET dans le quartier de la Manufacture afin de réduire les coûts de loyers et de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les 55 personnes en situation de handicap sont accompagnées par 4 travailleuses sociales pour 3,60 ETP (2 éducatrices spécialisées et 2 conseillères en économie sociale familiale).

II. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement a été réécrit entre mars 2013 et septembre 2014 à partir de la trame associative. Sa construction participative a mobilisé les travailleurs sociaux, le personnel administratif et l'équipe de direction. Le projet définitif a été présenté pour avis au CVS le 07-10-2014 et validé par le Conseil d'Administration le 22-10-2014. Une mise à jour de ce projet est actuellement en cours, notamment dans le cadre de la réforme SERAFIN-PH (mise en concordance de la nomenclature SERAFIN-PH avec les prestations délivrées par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale).

La mission et l'objectif général du service

Le service a pour mission de contribuer à la réalisation du projet de vie de la personne en situation de handicap, en lui proposant un accompagnement adapté à ses besoins et à ses attentes. L'objectif général du service est de développer ou de maintenir le niveau d'autonomie de la personne dans tous les domaines de la vie : social, professionnel, santé, administratif, culturel et de loisirs, domestique, affectif... etc.

Les principes de fonctionnement

Les principes de fonctionnement du service se caractérisent par :

- La régularité des rencontres afin notamment de construire le lien de confiance nécessaire à l'accompagnement et d'anticiper, d'organiser et de prioriser les actions avec la personne. Le rythme de ces rencontres est défini avec la personne en fonction de ses besoins et demandes : hebdomadaire, bi mensuelle, mensuelle, ... etc. ;
- La priorité est donnée aux entretiens au service afin que la personne connaisse tous les professionnels susceptibles d'intervenir en complémentarité ou en relais auprès d'elle ;
- Deux axes de travail s'articulent autour de la personne : le lien direct avec la personne et la coordination avec son réseau (travail, santé, hébergement, justice, administrations, famille, loisirs, etc.).

Le projet d'accompagnement personnalisé

La démarche du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) se décline ainsi :

- Travail préparatoire avec l'utilisateur et son réseau ;
- Présentation du PAP à l'équipe par la référente de projet : situation de l'utilisateur, modalités d'accompagnement, observations - évaluations, hypothèses d'interprétation éclairant la problématique de l'utilisateur, hypothèses d'actions permettant la mise en œuvre du PAP et la vérification des hypothèses d'interprétation ;
- Elaboration en équipe du projet se déclinant en objectifs généraux (lien avec la nomenclature SERAFIN-PH), en objectifs opérationnels (prestations sous forme d'objectifs délivrés par le SAVS) et en moyens (prestations détaillées sous forme de moyens délivrés par le SAVS) ;
- Validation à l'occasion d'une rencontre entre l'utilisateur, la référente de projet et le chef de service ;
- Rédaction éventuelle d'un avenant en cours d'année en cas d'évolution importante du projet de la personne.

Les moyens du service

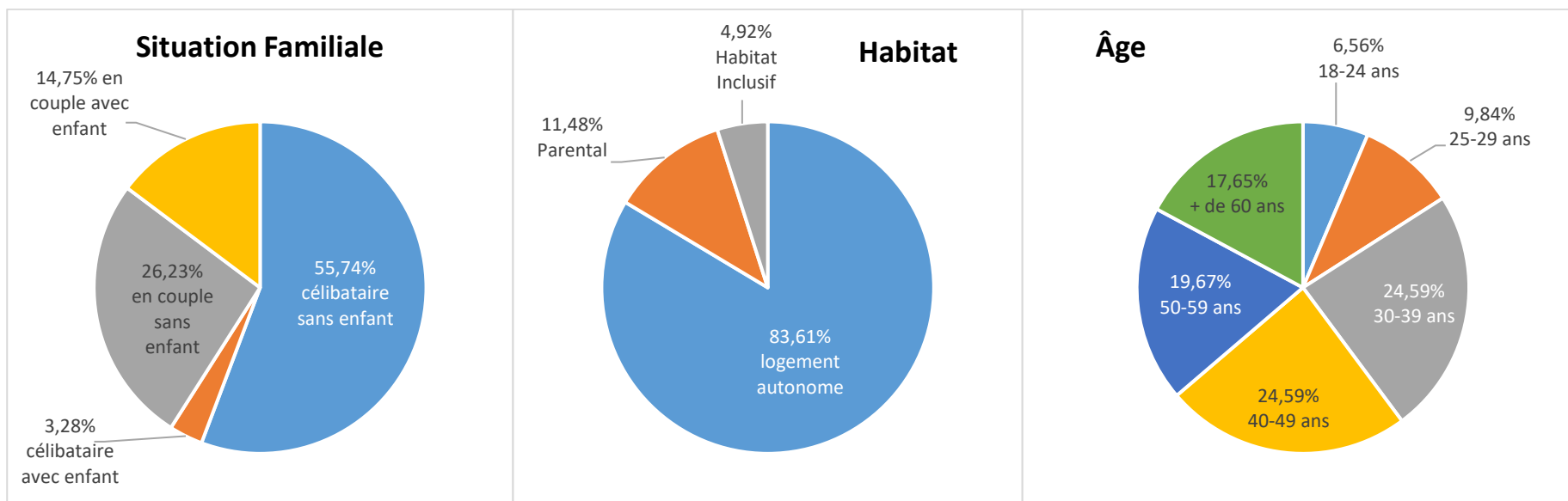
Les moyens conçus par le service pour exercer sa mission sont :

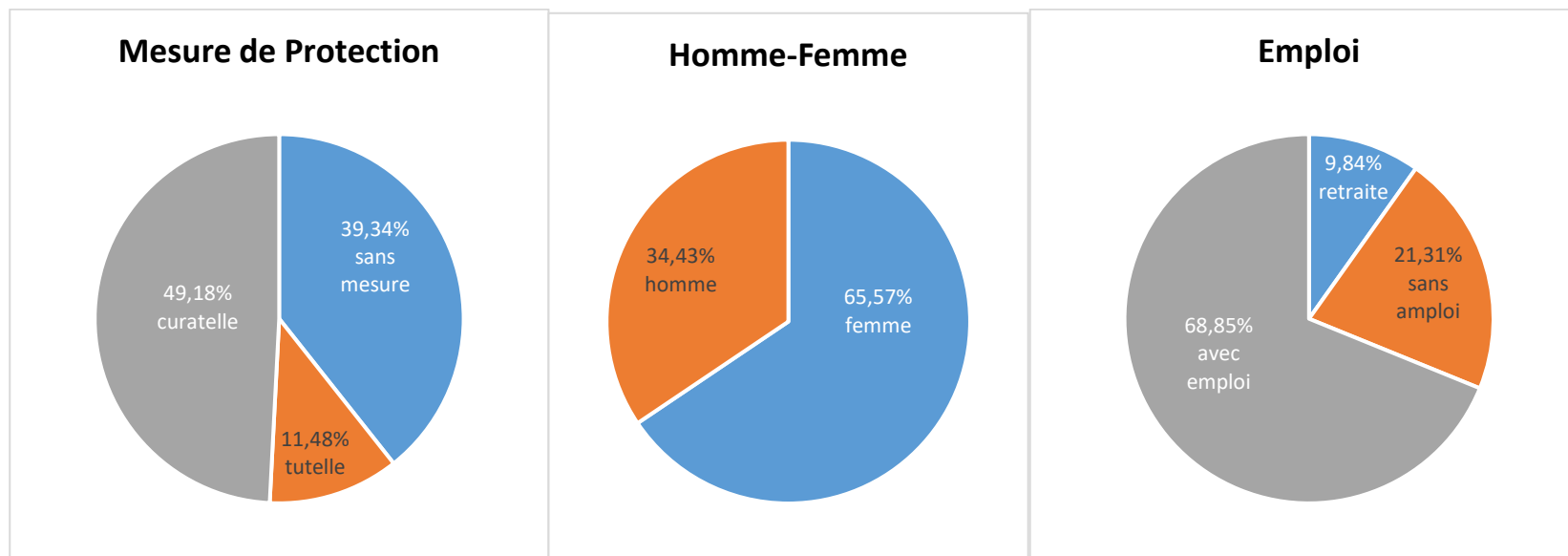
- Un accueil physique et téléphonique du lundi au samedi midi ;
- Des entretiens d'aide et de soutien au service avec la professionnelle référente de projet ;
- Des entretiens téléphoniques ;
- Un travail de coordination avec le réseau de la personne ;
- Des accompagnements dans les différentes démarches ou/et actes de la vie quotidienne ;
- Des visites à domicile ;
- Des ateliers proposés par chaque professionnelle plusieurs fois par an, avec un groupe de 3 à 4 personnes maximum : atelier "Sorties et découvertes" -atelier "marche" - ateliers "Cuisine", "soupe" - atelier "Cueillette" - atelier "Emmaüs" - atelier "activité manuelle", ... etc. ;
- Une astreinte des cadres du service 24h/24.

III. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Les usagers du service

Les usagers présentent majoritairement des troubles de l'efficiace intellectuelle, avec pour certains, des troubles associés : handicaps psychiques, troubles autistiques, sensoriels, moteurs, ... etc. Le profil des personnes accompagnées reste globalement le même qu'en 2021. Au cours de l'année 2022, 6 personnes ont quitté le service, 14 personnes ont été admises. Le service a accompagné au total 61 personnes en 2022 (soit 10 de plus qu'en 2021).



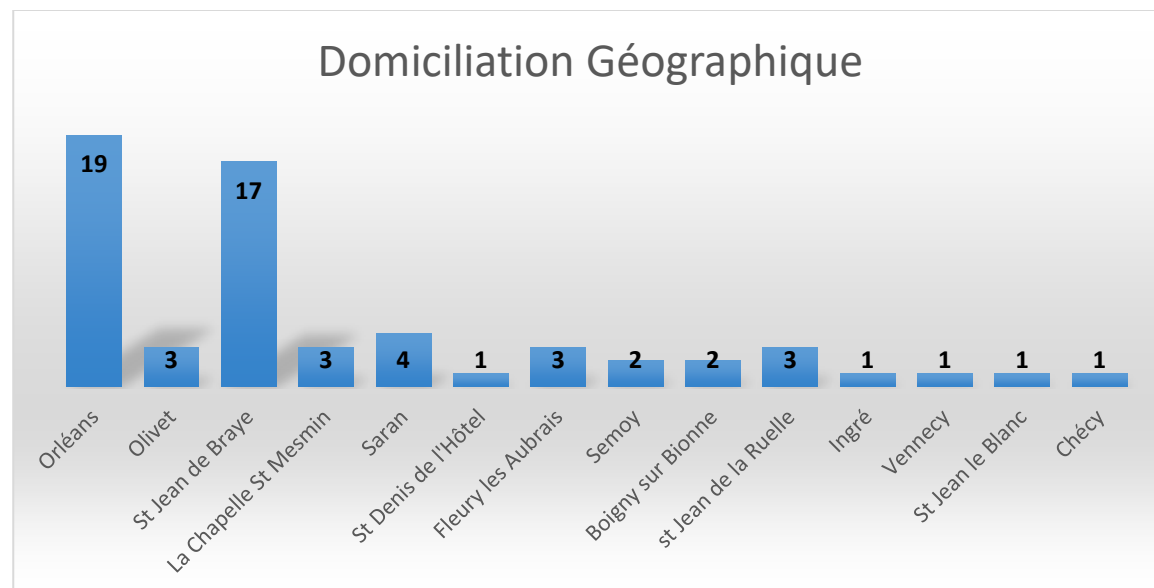


Les caractéristiques des personnes accompagnées sont stables :

- **Concernant les usagers les plus âgés :** 13,46 % en 2021 contre 9,84 % en 2022. Pour autant, le nombre de retraités accompagnés n'a pas diminué. Cette baisse entre 2021 et 2022 s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'usagers accompagnés entre 18 et 39 ans (augmentation de 10 % en 2022). Cette augmentation est également en lien avec l'accroissement du travail en « file active » ;
- **Concernant l'habitat des personnes accompagnées,** il y a une augmentation significative de personnes domiciliées chez leurs parents (+ de 11 %). Cette augmentation est à mettre en lien avec le rajeunissement des personnes admises en 2022 ;
- **Concernant les mesures de protection,** les personnes bénéficiant d'une protection sont en net recul : de + de 74 % en 2021 à moins de 61 % en 2022. Nous pouvons faire l'hypothèse d'un lien entre l'âge, la domiciliation et une baisse peut être temporaire des mesures de protection.

La domiciliation géographique :

Les usagers accompagnés par le service courant 2022 sont majoritairement domiciliés sur la métropole orléanaise (les villes d'Orléans et de St Jean de Braye totalisent plus de 50 % des domiciliations – lien avec les domiciliations du SAVS et des ESAT Pep 45 sur l'agglomération orléanaise).



L'Activité :

Au-delà de l'accompagnement des personnes admises au service, les professionnelles et le chef de service reçoivent toutes les personnes demandeuses d'information, d'orientation, de présentation du service et/ou d'admission, seules ou accompagnées.

Sur l'année 2022, les accueils pour présentation de service ont été suspendus au départ en retraite de la cheffe de service (mars-avril 2022). Ce travail a repris en novembre avec l'arrivée du nouveau chef de service.

12 personnes ont été reçues en 2022 pour une présentation de service, contre 24 personnes en 2021 : 100 % d'entre elles avaient une notification d'orientation SAVS. Parmi ces 12 personnes, 7 ont été admises, 1 a été orienté sur un autre service et 4 n'ont pas donné suite à la rencontre.

Plusieurs ateliers collectifs ont été organisés par les professionnelles en 2022, à la fois en extérieur et au sein du service. Ces ateliers ont réuni entre 3 et 10 personnes. Au regard de la diminution des contraintes liées à la crise sanitaire, il y a eu beaucoup plus d'ateliers proposés en 2022 qu'en 2021.

Les ateliers proposés : cuisine, cueillette, jardinage, marche, piscine, visites de musée, ... etc.

IV. LE PERSONNEL

Mouvements de personnel

Les départs en 2022 :

- 1 cheffe de service (départ en retraite début juillet 2022 – absence pour congés début avril 2022)

Les arrivées en 2022 :

- 1 chef de service mi-septembre 2022

Stagiaires professionnels

En 2022, le SAVS a accueilli :

- 1 ES 3^{ème} année, de fin novembre 2021 à début avril 2022 ;
- 1 ES 1^{ère} année, de fin octobre 2022 à début janvier 2023.

Formations

- ✓ - Un membre de l'équipe éducative a suivi la formation « WORD 1 »
- ✓ - Le directeur-adjoint et le chef de service ont participé à la formation Rédiger ses documents en FALC
- ✓ - L'ancienne cheffe de service et une CESF du service ont suivi une formation « Référent Ogirys » dispensée par Socia Nova,
- ✓ - Le directeur adjoint et le nouveau chef de service ont réalisé la formation « Pilotage d'Ogirys » mise en place par Socia Nova,
- ✓ - L'ensemble des cadres du pôle a terminé une formation intitulée « susciter l'intelligence collective par l'animation ».
- ✓ - Deux membres de l'équipe éducative ont suivi la formation « tuteur de stage – maître d'apprentissage ».

V. PARTENARIAT

Malgré un ralentissement du travail partenarial entre 2020 et 2022, les groupes inter-associatifs, qu'ils soient organisés au niveau local ou départemental, pour les travailleurs sociaux ou les cadres de direction, ont repris à partir de la seconde moitié de l'année 2022 (juin pour les équipes de terrain et novembre pour les cadres). Ces groupes d'échanges et de réflexion doivent se poursuivre en 2023, si nous voulons retrouver une dynamique antérieure à la crise sanitaire.

VI. LES TRAVAUX et les INVESTISSEMENTS

- ✓ Un ordinateur portable pour l'équipe éducative

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Malgré une sortie de crise sanitaire progressive et l'espoir d'un retour à une situation normalisée, le départ en retraite de la cheffe de service en avril 2022 et l'arrivée d'un nouveau cadre de proximité ont impacté et déstabilisé la dynamique d'équipe. De plus, le glissement d'une « logique de place » à un travail « en file active », a très certainement bousculé les pratiques des professionnels et a remis en question leurs convictions.

L'année 2023 sera consacrée à la poursuite, ainsi qu'à la stabilisation du travail de transition et d'évolution des pratiques engagé en 2022. Il sera notamment question de mettre en œuvre le Dossier Unique de l'Usager (OGIRYS). Tous les professionnels seront formés à son utilisation. Ce travail devrait débuter en avril 2023. Parallèlement, il sera également question de mettre à jour le Projet d'Etablissement en l'adaptant à la nomenclature SERAFIN-PH (travail débuté avec les équipes en 2022 et à finaliser en 2023).

Benjamin Lefrançois , directeur adjoint